

## Cordemais

### Nouveau parc d'activités avec Cœur d'Estuaire

Située à proximité immédiate de la RN 165 au niveau du Temple-de-Bretagne, la zone d'activité de la Folaine se veut un parc éco-exemplaire. Pour Bernard Moisière, président de Cœur d'Estuaire, « la Folaine sera un parc d'activités, pas une zone d'activités ». 60 hectares seront aménagés et 20 laissés en espaces naturels préservés et valorisés, pas moins de 290 arbres seront plantés.

« Un véritable credo d'une nouvelle génération de parcs d'activités s'écrit à Cœur d'Estuaire » avec un cahier des charges d'un nouveau genre : capitaliser sur les éléments paysagers existants et les valoriser (zones humides, arbres, chemins).

Le parc s'organisera autour de deux grands axes de desserte et les voiries seront doublées de circulations piétonnes et cyclables. La gestion des eaux de pluies, parcelle par parcelle. Les ruissellements de voirie étant recueillis dans des noues plantées, un dispositif qui permettra de réduire par huit les volumes des traditionnels bassins de rétentions et leur impact dans le paysage.

Pour l'éclairage du parc, une ferme photovoltaïque compensera la consommation électrique et sera gérée de façon dynamique selon les heures d'utilisation afin de réduire la pollution lumineuse.

Quant à l'aménagement du parc, il privilégiera l'utilisation des

matériaux naturels alliant durabilité et esthétique (bois non traités, etc.) ainsi que l'utilisation de matériaux de proximité cendres de la centrale EDF pour certains remblais.

Des exigences qui seront soumises à la construction des bâtiments d'activités au travers d'un cahier des charges architectural en cohérence avec le traitement du parc.

Cœur d'Estuaire veut ainsi « relever le défi de combiner un aménagement écologique sans concession avec un projet de développement économique ambitieux ». Les premières implantations d'entreprises sont prévues pour fin 2009.